REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2006

Date de convocation : 25 Juillet 2006-08-01
La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : MM. de ROUX, BUFFARD, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mme PICHARD, MM. PANNAUD, RICHON, GODARD, PATRY, GRAVELLE, Mmes MAUREL, LAVOISSIERE, GATINEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes CHARRIER, PELAUD, M. FOURRé.

Absents : Mme VALIN, COURTHES, MIRAULT, THOMAS, MM. BINNIé, MAUDOUX, TARDY.

Secrétaire de Séance : Mme PICHARD

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Juin 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 Juin 2006.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE (AFFAIRE BOUDEAUD)

Monsieur de ROUX informe le Conseil que par requête transmise à la Commune le 27 Juin 2006 par le Greffe du Tribunal Administratif de Poitiers, Monsieur BOUDEAU Josselyn demande, en raison des nuisances occasionnées, la fermeture du terrain de football de La Touche et le paiement d'une somme de 3000 euros à titre de dommages et intérêts.

Il rappelle que Monsieur BOUDEAU, domicilié en face le Stade de la Touche, s'est plaint à de nombreuses reprises des nuisances liées aux matches se déroulant en nocturne (bruit, stationnement).

Monsieur de ROUX a demandé d'une part aux dirigeants du Club de football de prendre les dispositions nécessaires pour remédier à cet état de choses, d'autre part à la Brigade de Gendarmerie d'assurer régulièrement des rondes aux abords du stade.

Il donne lecture des faits relatés dans le rapport de la Gendarmerie.

Monsieur BOUDEAU a saisi le 24 Mai 2005 Madame le Procureur de la République et le 28 Octobre 2005 Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Madame Le Procureur de la République, le 25 Janvier 2006 a classé la plainte sans suite, l'infraction ne lui paraissant pas suffisamment constituée.

Le 31 Mars 2006 Monsieur BOUDEAU saisissait le Colonel commandant le Groupement de la Gendarmerie départementale, puis le 21 Mai 2006 à nouveau le Maire de Chaniers, le Préfet de Charente-Maritime et le Ministre de l'Intérieur ; ce dernier demandait au Préfet de la Charente-Maritime un examen attentif et approprié.

Les services de Gendarmerie de Saintes répondaient à Monsieur le Ministre de l'Intérieur que la situation leur semblait normale et qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir, et Monsieur le Maire de Chaniers le 26 Mai 2006 répondait à Monsieur BOUDEAU qu'il n'était pas possible de fermer un équipement essentiel à la vie de la Commune.

C'est dans ces conditions que le 16 Juin 2006 Monsieur BOUDEAU saisissait le Tribunal Administratif.

Monsieur de ROUX demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ester en justice et à représenter la Commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice et à représenter la Commune dans l'affaire opposant la Commune de Chaniers à Monsieur Josselyn BOUDEAU.

LOGEMENTS SOCIAUX SEMIS – AVENANT A LA CONVENTION

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le programme de construction de 9 logements sociaux devant être réalisé par la SEMIS sur la parcelle sise Rue des Sables cadastrée AZ 92 appartenant à la Commune.

Une convention de construction a été passée entre la Commune et la Semis le 11/03/2006 ainsi qu'un bail emphytéotique en vue de la mise à disposition de la parcelle AZ 92 d'une superficie de 980 m² à la SEMIS.

En vue de l'obtention du permis de construire, actuellement en cours d'instruction, 2 places de parking par logement sont exigées ce qui nécessite de mettre à la disposition de la SEMIS une partie (356 m²) de la parcelle AZ 469, à l'arrière de la salle des fêtes.
Soit au total 18 places de parkings :
6 places sur la AZ 92
8 places à cheval sur la AZ 92 et la AZ 469
4 places et 1 local poubelles devant la façade arrière de l'ensemble des salles municipales

Pour ce faire, il convient de modifier par avenant le bail emphytéotique ainsi que la convention de construction et de procéder au bornage des surfaces mises à disposition.

Monsieur GRAVELLE s'étonne du choix de l'implantation du local poubelles.
Monsieur BUFFARD précise que ce local abritera les poubelles des logements et celles de la Salle des fêtes.

Monsieur PANNAUD fait remarquer qu'il aurait été plus judicieux de concevoir ce projet en fonction de la superficie mise à disposition. Le nombre de logements aurait certes été réduit mais les parkings auraient pu ainsi être inclus dans la parcelle initiale ; le stationnement public à l'arrière de la salle des fêtes aurait pu être ainsi préservé.
Monsieur GODARD partage l'avis de Monsieur PANNAUD.

Monsieur de ROUX indique qu'il est important de créer des logements locatifs sociaux pour faire face aux nombreuses demandes. Il rappelle que les locations sont rares, les loyers très élevés et que de ce fait on exclut une certaine population.
Il souligne qu'en mettant à la disposition d'un organisme HLM un terrain appartenant à la Commune, le coût des logements se trouve réduit ce qui permet de fixer des loyers abordables.
Madame FIAUD souligne qu'elle reçoit très souvent des demandes de logements locatifs à loyers modérés. Une personne au SMIC ne peut se loger avec un loyer de 550 €.

Monsieur PANNAUD et Monsieur GODARD indiquent qu'ils ne sont en aucun cas opposés à la construction de logements sociaux mais que dans le cas présent, avec la mise en place de parkings privatifs, on aggrave le problème du stationnement dans le bourg et l'accès des utilisateurs de la salle des fêtes.
Monsieur de ROUX indique que cela poserait un problème si les parkings étaient attribués mais que tel n'est pas le cas.
Monsieur BUFFARD rappelle que certains logements sont des Type 1 et 2 pour lesquels une place seulement sera nécessaire.
Monsieur PANNAUD se dit satisfait de savoir que les stationnements ne sont pas privatifs.
Le Conseil Municipal, considérant que les parkings ne seront pas privatifs, donne un avis favorable à la demande présentée.

AMENAGEMENT DU PARKING DU CIMETIERE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur de ROUX indique que la réfection de la place de l'Eglise est achevée. L'espace vert sera réaménagé à l'automne et afin de le mettre en valeur, il est nécessaire de résoudre le problème du stationnement abusif.
Monsieur de ROUX a donc fait afficher sur les panneaux d'interdiction de stationner que tout contrevenant sera, à compter du 17 Juillet 2006, verbalisé.
La Police Municipale a d'ores et déjà dressé des procès-verbaux.

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal qu'en vue des travaux d'aménagement du parking du cimetière, Rue de l'Abbé Vieuille, le long de l'église, une consultation d'entreprises a été lancée dans le cadre de la procédure adaptée.

Cinq Entreprises ont remis une offre.

Entreprises	Montant TTC
Entreprise MENAND – 17610 CHANIERS	33 552.00
COLAS SUD OUEST – 17100 SAINTES	33 248.15
SEC TP 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE	29 986.11
APPIA CHARENTE (SCR Marchat-Monnier)	27 546.27
SARL MORICHON 17460 PREGUILLAC	18 847.09

La Commission d'Appel d'offres réunie le 3 Juillet dernier a retenu la proposition présentée par la SARL MORICHON qui est la mieux disante.

Monsieur BUFFARD rappelle que cet aménagement prévoit 12 places de stationnement (jusqu'à l'entrée de l'ancien cimetière) qui seront réalisées en béton lavé avec des séparations en pierre. Il est prévu la mise en place de trois points lumineux.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide de retenir l'offre présentée par la SARL MORICHON pour un montant de 18 847.09 € HT soit 22 541.12 € TTC et mandate Monsieur le Maire pour signer le marché à intervenir.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que Mme BOURGEOIS Viviane, ATSEM1ère Classe à l'Ecole Pasteur a fait valoir ses droits à la retraite.

En vue de son remplacement, il convient de créer un poste d'agent des services techniques à temps complet à compter du 1er septembre 2006.

La candidature de Mlle Gaëlle MARCHAIS, titulaire du CAP Petite Enfance a été retenue pour occuper ce poste.

Il convient d'apporter les modifications nécessaires au tableau des effectifs.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création de cet emploi.

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que le décret N°2006-753 du 29 Juin 2006 supprime l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire des élèves de l'enseignement public sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager.

Il rappelle que le prix du repas à la cantine scolaire de Chaniers est de 1.57 € par enfant et de 3.15 € par adulte, bien en dessous du coût de fabrication du repas puisque le salaire et les charges du personnel ne sont pas pris en compte.

Il indique au Conseil qu'en 2005 le montant total des dépenses s'est élevé à 148 200 € dont la part la plus importante est la rémunération du personnel (98 000 €).
Les recettes se sont élevées à 52 337 €. Elles couvrent l'alimentation et les charges courantes.
Les 2/3 de la dépense sont supportés par le budget de la Commune.

Il propose d'appliquer l'augmentation suivante à compter du 1er Septembre prochain, portant ainsi le prix du repas à :
1.65 € par enfant
3.30 € par adulte
Le prix du repas reste raisonnable bien au dessous des tarifs appliqués dans les services concédés.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés.

SPECTACLE DU 25 AOUT 2006 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur PANNAUD rappelle au Conseil Municipal que la Commission des Animations propose la programmation le 25 Août prochain du spectacle « La Fanfare des Rails » réalisé par « Les Charentaises de Luxe » dont le coût s'élève à 2 110 €.
Suite au succès remporté l'an passé par le Moulin Théâtre, la Commission a cherché une animation du même genre permettant de déambuler dans le bourg.
Il propose de solliciter une subvention auprès de la Saintonge Romane.

Monsieur de ROUX rappelle le programme des manifestations du mois d'Août ;
Le 3, Marché Fermier à partir de 18h, avec le spectacle de Peach à 20 h 30.
Le 10 Août à 20 h 30, les Tréteaux de France avec une adaptation de Falstaff de Shakespeare

Monsieur PANNAUD indique que le Repas des Anciens est fixé le 25 Novembre prochain et qu'il a déjà retenu pour l'animation le groupe qui s'était produit l'an passé puisqu'il avait remporté un franc succès.

Monsieur de ROUX tient à remercier Anne Dorlac et le groupe de Jazz « Les Varios » qui se sont produits gracieusement vendredi dernier à la Salle des Fêtes.
Le spectacle était de qualité. Le public était nombreux et enthousiaste (157 personnes dont 137 entrées payantes).

Le montant de la recette a été versé au bénéfice de l'Association Coup de Pouce.

Monsieur PANNAUD rappelle que le 14 Juillet dernier était organisé pour la première fois un pique-nique républicain auquel participaient environ 160 personnes réparties en une douzaine de groupes. Le rendez-vous était fixé à 19 h.
Le pique-nique était suivi de la retraite aux flambeaux animée par la Banda de Chaniers.
Monsieur PANNAUD tient à présenter ses excuses aux membres de la Banda pour avoir omis de les mentionner dans le programme de la manifestation paru dans le bulletin.
Le feu d'artifice a été apprécié par le public. La soirée s'est poursuivie avec le bal traditionnel qui, malgré la bonne ambiance qui y régnait, a été brusquement interrompu par une panne électrique de la sono.

REMBOURSEMENT PAR LES ASSURANCES GROUPAMA

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le sinistre intervenu le 28.02.2005 sur l'éclairage public de Chez Labbé.
Montant des devis de réparation : 396.83 €
Remboursement proposé par GROUPAMA par lettre-chèque après déduction de la franchise de 203.00 € : **193.83 €**
Le Conseil Municipal accepte le remboursement proposé par Groupama.

QUESTIONS DIVERSES

Procédure d'abandon manifeste

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 02 Juin dernier il avait été décidé d'entamer une procédure de déclaration d'abandon manifeste au regard de 2 immeubles situés dans le bourg, Rue Aliénor d'Aquitaine (AZ 274) et rue Traversière (AZ 274) inscrits au nom de Mme VEILLON née JEAN Paulette.

Un courrier en recommandé a été adressé aux trois enfants de Mme VEILLON Paulette, décédée, les informant qu'un procès-verbal d'état des bâtiments sera réalisé le 4 Septembre prochain.
Monsieur de ROUX indique que parallèlement il a entamé une procédure d'immeuble menaçant ruine en ce qui concerne le mur de clôture qui est en train de s'effondrer Rue Traversière.

Lors des recherches effectuées sur le cadastre il apparaît que d'autres immeubles sont en état d'abandon

- Immeuble situé au 15 Rue Saint Antoine (AZ 275) inscrit au nom de Mme VEILLON Anne-Marie. Monsieur de ROUX indique qu'il a écrit de nombreuses fois à l'intéressée en raison des nuisances provenant de ce bâtiment. Celle-ci n'a jamais effectué de réparations.

- Immeuble situé Rue Traversière (AZ 104) inscrit au nom de Mme VEILLON née JEAN Paulette.

Monsieur de ROUX propose au Conseil Municipal d'entamer pour ces immeubles une procédure d'abandon manifeste.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Annonce des manifestations

Monsieur PANNAUD demande si la banderole actuellement mise en place à l'entrée du bourg en vue d'annoncer l'enquête publique relative à la révision du PLU du 17 Juillet au 25 Août, peut être mise à sa disposition, dès à présent, pour annoncer les prochaines manifestations devant se dérouler à Chaniers (Tréteaux de France, Charentaises de Luxe).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

Monsieur GRAVELLE signale que les personnes qui refusent de la publicité dans leur boîte aux lettres ne reçoivent pas le bulletin municipal.
Monsieur de ROUX rappelle que La Poste a une procédure d'envoi en nombre utilisée par les publicitaires et aussi par la Mairie pour le bulletin.
La Commune ne peut adresser personnellement le bulletin municipal aux chagnolais, en raison du coût que cela représente.
Les personnes concernées sont invitées à retirer le bulletin en mairie.

Ecoles

Madame PICHARD indique qu'elle a assisté aux derniers conseils d'écoles fin Juin.

Monsieur KONRAD-KASSO, directeur de l'Ecole Maternelle Ronsard a remercié la commune pour les travaux qui ont été effectués.

Mme GAILLARD, à l'Ecole Pasteur, s'est montrée satisfaite de l'effort réalisé par la mairie de mettre une personne supplémentaire à disposition afin de permettre le coucher des enfants après le repas.

L'ouverture d'une classe supplémentaire est envisagée à l'Ecole Pasteur dès la rentrée prochaine, si les effectifs sont suffisants.

Les écoles ont à leur disposition des accompagnateurs à la vie scolaires dans le cadre des nouveaux contrats créés par l'Etat.
Ecole Elémentaire Ronsard : 2
Ecole Maternelle Ronsard : 1
L'Ecole Pasteur n'a pas souhaité bénéficier de ce dispositif.

Extension de la Mairie

Monsieur BUFFARD indique que les services administratifs devraient emménager dans les nouveaux locaux à la fin du mois d'Août.
La réception des travaux est prévue le 4 août prochain.
Les travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment doivent commencer le 4 septembre.
L'ancienne salle des fêtes accueillera pendant la durée des travaux la salle du Conseil et les bureaux du maire et des adjoints.

La séance est levée à 22 h 20
La secrétaire de séance,
Janine PICHARD